



A qui incombent ces réparations?

Par N57

Bonjour,

Suite à l'établissement de mon état des lieux par un huissier, de nombreux défauts ont été constatés...

Aujourd'hui j'aimerais savoir si je peux demander à ma régie les travaux suivants :

- la porte d'entrée est abîmée (une baguette de bois est manquante...) => peuvent-ils la réparer ou la changer?
- un des verrous de la porte d'entrée n'a aucune clé (ce n'est pas une perte de ma part, elles ne m'ont jamais été donnée)=> peuvent-ils changer le verrou ou me faire fabriquer une clé?
- il y a des fissures au plafond de la chambre, de l'entrée, de la salle de bain => sachant qu'elles sont antérieures à mon arrivée, dois-je les boucher?
- le placard mural de l'entrée n'a pas non plus de clé (ce qui me gêne car je ne peux pas maintenir les portes fermées)=> peuvent-ils m'en faire fabriquer une ou changer le système de fermeture?
- la sonnette fonctionne mal => doivent-ils la changer?
- les portes : la porte de la chambre est voilée, la porte de la cuisine est fissurée en bas et en haut, la porte de la salle de bain comporte un grand trou masqué par des plaques de plastiques mal fixées avec des pointes et ne ferme pas, la porte du salon est fissurée => Ai-je le droit de demander qu'elles soient changées? Au moins celle de la salle de bain!!!!!!
- il manque une aération haute dans la cuisine (constatation d'edf)
- la porte fenêtre de la cuisine frotte sur le sol => peuvent-ils la réparer?
- le rail en bas de cette porte fenêtre est rouillé => peuvent-ils le changer?
- le meuble sous l'évier de la cuisine est en bas, il a pris l'eau et le bois a gonflé
- la peinture du plafond du salon a subi d'importants dégâts dû apparemment à une infiltration d'eau (antérieur à mon emménagement) toute la peinture doit être refaite au plafond

Pour tout ces travaux, y a-t-il des choses qui sont à leur charge? D'autres qui sont à la mienne?

Que suis-je en droit de demander, sachant, je le rappelle que ces dégâts ne sont pas de mon fait et qu'ils ont été constatés par huissier.

Merci.

Par jury34

Bonjour,

Le mieux est de prendre un avocat.

Cordialement